



Commune de Servion Municipalité

Information importante du Service des déchets – Ajustement de la taxe 2026

Chères habitantes, chers habitants,

La gestion des déchets fait partie des services publics les plus importants et les plus visibles de notre commune. Chaque jour, elle mobilise d'importants moyens humains, techniques et financiers afin d'assurer un service efficace, propre et conforme aux normes environnementales.

Conformément à la législation cantonale et fédérale, le service des déchets est un service affecté : cela signifie que ses dépenses doivent être intégralement couvertes par ses propres recettes (taxes, vente de sacs, ristournes, etc.).

Depuis l'introduction de la taxe déchets en 2014, les déficits consécutifs ont été épongés par le budget général, ce qui n'est ni légalement admissible ni durable.

Malgré une gestion rigoureuse et des dépenses maîtrisées, les recettes ne suffisent toujours pas à couvrir ces charges et obligent à une augmentation de la taxe annuelle de Fr. 20.- appliquée dès ce 1^{er} janvier.

Cette adaptation garantit :

- le maintien de la qualité du service (collecte, tri, accès à la déchetterie),
- une gestion conforme aux exigences cantonales,
- la stabilité financière du service à long terme.

Elle évite également que les dépassements cumulés et à venir du service se voient répercutés par une augmentation encore plus importante dans les prochaines années.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans le principe du pollueur-payeur : chaque habitant contribue à la hauteur du coût réel de ses déchets. Elle garantit une répartition juste et transparente des charges, sans peser sur l'ensemble des contribuables via l'impôt communal.

Nous sommes conscients que toute augmentation, même modérée, suscite des interrogations. Cependant, cette décision, par ailleurs conforme au règlement communal sur la gestion des déchets, est le seul moyen d'assurer la continuité et la légalité du service tout en préparant la commune aux coûts futurs. Une fois le service stabilisé et si les conditions financières le permettent, la taxe pourra être revue à la baisse.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre sens des responsabilités. En triant vos déchets et en réduisant vos volumes, vous contribuez directement à la maîtrise de ces coûts et à la préservation de notre environnement.

Nous vous prions d'agréer, chères habitantes, chers habitants, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jérôme Oberson




Le Secrétaire
Christophe Chaillet